



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 1er février 2008

participation de la ville au capital social de la SOPAC

Conseillers en exercice : 43

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 21 janvier 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 8 février 2008

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Luc DELAGARDE - M. Guillaume
JUN - M. Paul SAMOYAU - M. Jacques LAMARQUE - Mme Jeanine BIMES - Mme
Andrée CHAREYRE -

Conseillers :

M. Michel PAILLEY - M. Rémy LANDAIS - M. Yannick TARDY - Mme Marie-Edith
BERNARD - Mme Catherine REYSSAT - Mme Nathalie BEGUIER - Mme Valérie
UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - Mme Elsie COLAS - Mme Danièle
GANDILLON - Mme Madeleine CHAIGNEAU - M. Amaury BREUILLE - M. Bernard
JOURDAIN - M. Rodolphe CHALLET - M. Michel GENDREAU - M. Joël RENOUX -
M. Marc THEBAULT - M. Jean-Louis EPPLIN - M. Franck GIRAUD - Mme Françoise
BILLY - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole GRAVAT - Mme Claudie
LAROCHE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -

Secrétaire de séance : M. Guillaume JUN -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Dominique GUIBERT donne pouvoir à Claudie LAROCHE
- Stéphane TRONEL donne pouvoir à Jean-Louis EPPLIN
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT

Excusés :

Adjoints :

M. Robert PLANTECOTE -

Conseillers :

M. Alain GARCIA - Mme Catherine DEGUERCY - Mlle Karen NALEM - Mme Françoise
HALAT - Mme Christabelle CHOLLET - Mme Michelle LE FRIANT -

CONSEIL MUNICIPAL DU 1er février 2008

DELIBERATION D20080025

DREMOS

participation de la ville au capital social de la SOPAC

Monsieur Gérard NEBAS Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Conformément à la délibération du 23 mars 2007, la ville de Niort a décidé une augmentation de sa participation au capital social de la SOPAC pour un montant de 2 000 000 d'Euros.

Le montant de l'apport de la ville, après confirmation des différentes participations à l'augmentation du capital, est de 88 222 actions (valeur nominale de 15,25 €), soit 1 345 385,50 €, auquel s'ajoute une prime d'émission d'un montant de 654 607,24 € soit un total de 1 999 992,74 €.

Le montant total de la participation de la Ville au capital social de la SOPAC passera de 1 099 052,25 € à 2 444 437,75 €, soit 61,21 % du capital social de la SOPAC.

Les crédits budgétaires sont prévus au chapitre 26, fonction 8224, compte 261.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la modification de l'article 6 des statuts de la SOPAC relatif à la fixation du nouveau capital social et du nombre d'actions qui en découle qui sera déterminé à la clôture de la souscription ;
- souscrire à l'augmentation de capital social de la SOPAC à hauteur de 1 999 992,74 € correspondant à 88 222 actions de 15,25 € soit 1 345 385,50 € plus 654 607,24 € (88 222 x 7,42) de prime d'émissions ;
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les documents afférents.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	25
Contre :	3
Abstention :	6
Non participé :	0
Excusé :	9

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
Le Premier Adjoint

Signé

Gérard NEBAS